

que les Nations Unies ne doivent pas permettre qu'un entêtement irraisonnable fasse obstacle à des négociations susceptibles d'aboutir à un règlement. Tenaces nous devons l'être quand il s'agit d'insister sur certains principes indispensables à l'unification. Ce qu'il faut réaliser c'est une union librement consentie et, conformément aux objectifs des Nations Unies énoncés à Genève, "la création d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique ayant une forme de gouvernement représentatif". Les Nations Unies ne peuvent en aucune circonstance consentir à une union qui soit le fruit d'un subterfuge politique ou dans le cadre de laquelle les droits de la majorité n'équivaldraient pas à ceux d'une minorité. Sur les moyens de créer une telle union, nous n'avons pas à nous montrer aussi rigides. Ce qui compte, c'est le résultat final et non les moyens.

Pour parvenir à la réunification que nous souhaitons si ardemment, nous devons reconnaître certaines données inéluctables. Comme le représentant de l'Inde l'a signalé hier, les Nations Unies n'ont pas combattu en Corée en vue d'une unification par la force; leur motif avoué était de repousser l'agression. Nous ne sommes donc pas dans une situation qui nous permette d'imposer un règlement. Il faudra recourir à des négociations tout comme pour l'armistice. La tâche sera inévitablement longue et ingrate, mais nous avons déjà réussi dans une bonne mesure à élaborer, sous l'égide des Nations Unies, des accords qui ont servi de cadre à des rajustements pacifiques et à des règlements définitifs. L'œuvre de conciliation et de pacification est la plus louable de celles qu'accomplit l'ONU; nous ne devons pas nous écarter de cette voie. Si nous voulons espérer quelque succès, faisons comprendre clairement à tous les intéressés que nous entendons saisir toutes les occasions honorables de rechercher une solution et que nous ne sommes pas liés à tout jamais par des formules déjà établies. À Genève et depuis la conférence, il s'est accompli un travail utile mais nous ne pensons pas qu'il faille nous en tenir éternellement à une attitude selon laquelle les propositions de Genève constituent une formule définitive. Il existe, je le répète, certains points sur lesquels nous ne pouvons transiger dans les négociations. Le plus important, c'est que le gouvernement choisi pour diriger la Corée unifiée devra vraiment représenter le libre choix de tous les Coréens. Il ne s'agit pas, cependant, de s'opposer à des nouvelles propositions qui se révèlent satisfaisantes, bien que non strictement conformes à ce qui nous a paru la meilleure formule en 1954. Il faudra, certes, que la nouvelle procédure soit acceptable à l'Assemblée, mais celle-ci, nous en sommes convaincus, saura accueillir toute proposition qui apporte une solution sûre et satisfaisante.

Nous ne pouvons oublier le crime commis en Corée par les forces communistes et ne pourrions accepter l'idée d'une commune mesure, sur le plan moral, entre la République de Corée et le régime nord-coréen. Nous voulons non pas formuler un jugement historique mais reconstruire l'État démantelé de Corée. Nous en sommes, pour la question coréenne, à la phase pacifique, et il nous faut faire face aux réalités politiques dans leur contexte actuel. Pour ces motifs, ma délégation n'entendait pas s'opposer à la résolution que l'Inde a présentée hier en vue d'admettre comme observateurs des représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. Même si nous avons des raisons de mettre encore en doute la bonne foi des Nord-Coréens, l'unification ne deviendra une réalité que si les négociations groupent tous les éléments coréens qui doivent être parties au règlement.

Voilà notre point de vue sur le principe général qui doit inspirer le règlement de la question. La résolution américaine nous paraît conforme à ces principes. Elle invite à continuer la recherche d'un moyen de réaliser